



Chers parents et tuteurs,

Le Conseil scolaire francophone souhaite faire bon accueil et reconnaître les héritages autochtones au sein de ses écoles. C'est avec plaisir que nous vous invitons à identifier votre ascendance autochtone si vous êtes Première Nation inscrite ou non inscrite, Métis, ou Inuit.

L'ascendance autochtone peut être transmise par un parent, un grand parent, un arrière grand parent, soit en Colombie-Britannique ou ailleurs au Canada. Le ministère de l'Éducation alloue des fonds ciblés aux écoles du CSF en fonction du nombre d'élèves autochtones identifiés pour enrichir le programme d'éducation autochtone qui comprend un volet culturel et un volet académique.

Le ministère accepte l'auto-identification et il n'est pas nécessaire d'avoir de l'information sur le pourcentage exact d'ascendance autochtone pour être éligible. Une déclaration signée par le parent suffit. Il est souhaitable toutefois de nous indiquer la Nation à laquelle votre famille s'identifie.

Si vous désirez faire reconnaître votre héritage autochtone et appuyer le programme d'éducation autochtone dans votre école, nous vous prions de la remplir la *Fiche d'auto-identification d'ascendance autochtone* et de la remettre au secrétariat de l'école.

Bonne année scolaire !

Salutations distinguées,

Diane Campeau PhD
Directrice de l'éducation autochtone
CSF
diane_campeau@csf.bc.ca

Dans un esprit de réconciliation, nous reconnaissons que notre organisation et nos écoles sont situées sur les territoires traditionnels des Premiers Peuples de Colombie-Britannique.

Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique

100 - 13511 Commerce Parkway
Richmond (C.-B.) V6V 2J8

T. 1-604-214-2600 / 1-888-715-2200
F. 604-214-9881

info@csf.bc.ca
www.csf.bc.ca



Éducation autochtone
Déclaration volontaire de l'ascendance autochtone
Première Nation, Métis et Inuit

L'information ci-dessous est importante pour votre enfant, votre école et le CSF puisque la fiche d'auto-identification d'ascendance autochtone permettra d'avoir accès à des fonds dédiés à l'Éducation autochtone. Si vous avez un ancêtre autochtone : Métis*, Inuit ou Première Nation inscrite ou non-inscrite, nous vous invitons à compléter et à nous retourner cette fiche.

Fiche d'auto-identification d'ascendance autochtone

Nom de l'enfant : _____ Genre : _____

Ascendance autochtone : Oui Non Date de naissance : _____ Niveau scolaire : _____
(jour/mois/année)

Première Nation Inscrite numéro : _____

Inscrire le nom de la Nation autochtone : _____

Inscrire le nom de la bande autochtone : _____

Première Nation non inscrite **

Inscrire le nom de la Nation autochtone : _____

Inscrire le nom de la bande autochtone : _____

Métis* oui

Inuit oui

*Les Métis (M majuscule) sont les personnes dont les ancêtres habitaient l'Ouest et le Nord du Canada et ont reçu une terre ou un certificat de Métis. Autrement dit, il s'agit des descendants de la nation métisse historique.

**Une Première Nation non-inscrite est habituellement une personne qui se déclare autochtone, mais qui n'est pas admissible à l'inscription au registre des Indiens en vertu de la loi sur les Indiens et qui ne fait pas partie de la Nation Métis, ni Inuit.

En signant ce formulaire, vous déclarez volontairement que votre enfant est d'ascendance autochtone : Première Nation, Métis ou Inuit, et que vous êtes au courant des services offerts pour votre enfant à l'école.

Nom du parent/tuteur : _____
(en lettre moulées)

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique

100 - 13511 Commerce Parkway
Richmond (C.-B.) V6V 2J8

T. 1-604-214-2600 / 1-888-715-2200
F. 604-214-9881

info@csf.bc.ca
www.csf.bc.ca